

**DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER AUPRES DE LA MDPH
POLE JEUNES**

Pour tout dépôt de dossier, quelle que soit la demande :

- Formulaire de demande auprès de la MDPH, dûment rempli, daté et signé.
- Certificat médical du médecin traitant ou du spécialiste, avec le visa du praticien, daté et signé, datant de **moins de six mois** obligatoirement.
- Un justificatif d'identité : photocopie du livret de famille.
- Un justificatif de domicile récent : facture d'énergie, d'eau, de téléphone fixe.
Si vous êtes hébergé : il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'un justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge.

Documents complémentaires à fournir

Pour une demande relative à la scolarisation (AESH – Matériel – ULIS – EGPA – Transport) ou à l'orientation d'un enfant (SESSAD - IME – IEM – IES – ITEP) :

Les documents nécessaires sont transmis par l'établissement scolaire ou l'enseignant référent ASH : GEVA-Sco et Compte-rendu psychologique

Pour bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et le complément :

- Justificatif des prises en charge et/ou frais (devis/facture).

Pour bénéficiaire d'une prestation de compensation du handicap (P.C.H.) :

- La copie recto-verso de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année antérieure.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal au nom du représentant légal.

L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation a la possibilité de demander des éléments complémentaires.